



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 456 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'entre 2012 et 2018, la vente de camions, une catégorie qui comprend les minifourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camionnettes, a augmenté de 61 % au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces véhicules consomment en moyenne 20 % plus de carburant qu'une petite voiture à essence;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de produits pétroliers est à la source de 54 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les publicités incitant l'achat de camions au Québec n'ont pas à indiquer de message quant à la consommation en carburant de leurs véhicules;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration d'une telle mesure pourrait inciter les acheteurs à tenir compte de cette dimension dans leur décision d'achat pour ainsi opter pour un véhicule consommant moins de carburant ou pour un véhicule électrique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à interdire la vente de véhicules à essence à partir de 2035;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de voir à ce que les publicités sur les véhicules incluent un affichage clair de la consommation d'essence (litres / 100 km) et de la génération de gaz à effet de serre annuelle typique (kg de CO₂).

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Richard Campeau, député de Bourget

Date de signature de l'extrait